

RAPPORT N° 06/3-12
au Conseil Municipal

OBJET

RENOVATION DE LA PISCINE DU CHAUDRON

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT

La Commune envisage de réaliser des travaux de réhabilitation de la Piscine du Chaudron. Ces travaux visent à mettre aux normes la partie hydraulique, à réaliser un chauffage solaire et à créer un espace ludique.

- * La mise aux normes hydrauliques consiste à récupérer une partie du débit de régénération des eaux des bassins par des goulottes « californiennes » (au ras des plages). Ce dispositif apporte une grosse amélioration de l'hygiène (débordement permanent des bassins), une maîtrise des consommations d'eau et une amélioration du confort thermique.
- * Le chauffage solaire permettra une utilisation optimale de la Piscine tout au long de l'année à l'aide des dispositifs suivants :
 - création d'un coupe vent,
 - couverture nocturne des bassins par des bâches isothermiques,
 - capteurs solaires dans les plages,
 - capteurs complémentaires de type « tapis solaires » (espace de 700 m² protégés),
 - eau chaude sanitaire par capteurs sur la dalle des vestiaires.
- * L'espace ludique comprendra un toboggan hélicoïdal, trois toboggans droits parallèles et un bassin de réception.

Pour optimiser la période de fermeture nécessaire à la réalisation des travaux, la réhabilitation du bassin de plongeon sera traitée dans un appel d'offres ultérieur.

L'opération est décomposée en cinq Lots :

- Lot 1 Génie Civil (Gros œuvre, terrassement et VRD),
- Lot 2 Etanchéité et revêtement dur,
- Lot 3 Réseaux hydrauliques et équipements,
- Lot 4 Production solaire pour le chauffage des bassins et l'eau chaude sanitaire,
- Lot 5 Toboggans,

chacun d'eux représentant une unité fonctionnelle et technique distincte.

RAPPORT N° 06/3-12

Le montant de l'ensemble de ces travaux est estimé à 3 300 000,00 € TTC.

Le financement est le suivant :

- Région 50 %,
- Commune 50 %.

Une Autorisation de Programme de 3 300 000,00 € a été adoptée. Et, des Crédits de Paiement d'un montant de 1 260 000,00 € sont prévus au Budget principal 2006, sous les Chapitre 23 et Article 2313.

Je vous demande donc :

1° d'approuver le projet de rénovation de la Piscine du Chaudron ;

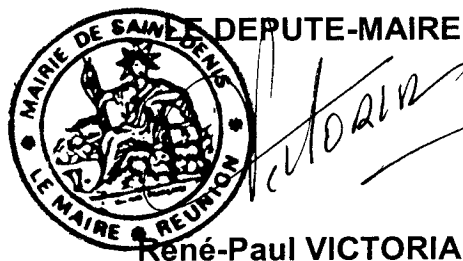
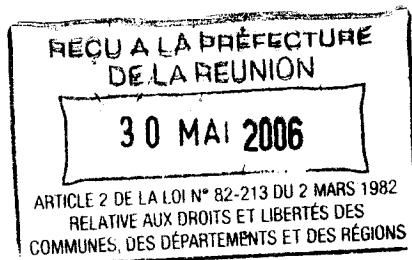
2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en cinq Lots techniques précités ;
- enveloppe budgétaire : crédits inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2006 pour un montant de 1 260 000,00 € ;

3° de m'autoriser à lancer la procédure de consultation ;

4° de m'autoriser à passer le(s) marchés de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 06/3-12
du Conseil Municipal
en séance du lundi 15 mai 2006**

OBJET

RENOVATION DE LA PISCINE DU CHAUDRON

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2006, sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 06/3-12 du Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de rénovation de la Piscine du Chaudron.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en cinq Lots techniques :

DELIBERATION N° 06/3-12

- . Lot 1 Génie Civil (Gros œuvre, terrassement et VRD),
 - . Lot 2 Etanchéité et revêtement dur,
 - . Lot 3 Réseaux hydrauliques et équipements,
 - . Lot 4 Production solaire pour le chauffage des bassins et l'eau chaude sanitaire,
 - . Lot 5 Toboggans ;
- enveloppe budgétaire : crédits inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2006 pour un montant de 1 260 000,00 €.

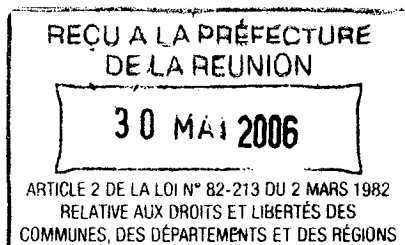
ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à lancer la procédure de consultation.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **29 MAI 2006**



LE DEPUTE-MAIRE

Horik
René-Paul VICTORIA